

COMpte RENDU DE REUNION
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 19 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Marsais Sainte Radegonde dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence du Maire, FROMAGET Marie-Thérèse.

Date de la convocation : 12 mars 2021

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : AVRIL Pierrick, BODET Clémentine, FROMAGET Marie-Thérèse, GADÉ Alban, GUILLEMET Dominique, GIRARD Claude, PAILLAT Antonin, RIVIERE Jean-Paul, ROUSSEAU Véronique

Absent(s) excusé(s) : Mme PERFETTI Janine – Mme PORCHER Agnès

Absent (s) :

Secrétaire de séance : RIVIERE Jean-Paul

Pouvoir : Mme PERFETTI Janine donne pouvoir à Mme ROUSSEAU Véronique et Mme PORCHER Agnès donne pouvoir à M. Claude GIRARD

Le Maire, Madame FROMAGET Marie-Thérèse invite les membres du Conseil Municipal présents à la réunion du 5 février 2021 à émettre des observations sur le compte-rendu. Aucune observation, le compte-rendu est approuvé.

Mme le maire demande à rajouter deux points à l'ordre du jour « Contrat Vendée Territoires plan de relance 2021 – demande de subvention au Département » et « exercice 2021 : autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent), à l'unanimité les élus acceptent de rajouter ces 2 points à la réunion.

2021-03-01 Vote des comptes administratifs 2020 des budgets Commune et Lotissement du Fief aux moines

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. RIVIERE Jean-Paul, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Madame FROMAGET Marie-Thérèse, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité des membres présents :

- lui donne acte de la présentation du compte administratif ;
- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête le résultat comme suit :

a) Budget Commune : Vote du Compte Administratif 2020

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Recettes 2020	397 717,58 €
	Dépenses 2020	294 183,55 €
	Résultat 2020	103 534,03 €
	Résultat Antérieur reporté (002)	181 087,98 €
	Résultat Fonct fin 2020	284 622,01 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	Recettes 2020	453 702,83 €
	Dépenses 2020	349 244,52 €
	Résultat 2020	104 458,31 €
	Résultat Antérieur reporté (001)	-198 564,78 €
	Résultat invest. fin 2020	-94 106,47 €
	Résultat de clôture	190 515,54 €

Hors de la présence de Madame FROMAGET Marie Thérèse, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2020.

b) Budget Lotissement du Fief aux Moines : Vote du Compte Administratif 2020

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Recettes 2020	0,00 €
	Dépenses 2020	32 751,89 €
	Résultat 2020	-32 751,89 €
	Résultat Antérieur reporté (002)	12 557,19 €
	Résultat Fonct fin 2020	-20 194,70 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	Recettes 2020	32 000,00 €
	Dépenses 2020	0,00 €
	Résultat 2020	32 000,00 €
	Résultat Antérieur reporté (001)	-4 294,23 €
	Résultat invest. fin 2020	27 705,77 €
	Résultat de clôture	7 511,07 €

Hors de la présence de Madame FROMAGET Marie Thérèse, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget lotissement du fief aux moines 2020.

2021-03-02 Approbation des comptes de gestion 2020 des budgets Commune et Lotissement du Fief

aux moines

a) Budget Commune : Approbation du Compte de Gestion 2020

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

b) Budget Lotissement du Fief aux Moines : Approbation du Compte de Gestion 2020

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2021-03-03 Affectations des résultats 2020 des budgets Commune et Lotissement du Fief aux moines

a) Budget Commune : Affectation du résultat 2020

Résultat fonctionnement 2020	103 534,03
Excédent début 2020	181 087,98
Résultat fonctionnement FIN 2020	284 622,01

Résultat Investissement 2020	104 458,31
Déficit début 2020	-198564,78
Résultat Investissement FIN 2020	-94 106,47

RESTE A REALISER - DEPENSES

Voirie	9 628,70
Matériel	1 482,00
portail cimetière	3 886,80
total	14 997,50

RESTE A REALISER - RECETTES

Subventions	38 328,95
total	38 328,95

BESOIN FINANCEMENT : $(94106.47 - 38\ 328.95 + 14\ 997.50) = 70\ 775.02$

Report en fonctionnement $(284622.01 - 70\ 775.02) = 213\ 846.99$ €

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

- Affectation à l'investissement de **70 775.02 €** au compte R 1068.
- Affectation de l'excédent de fonctionnement de **213 846.99 €** au compte R 002 (compte 110 ligne 002) ;

b) Budget Lotissement du Fief aux Moines : Affectation du résultat 2020

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

- Affectation d'un **déficit de fonctionnement** de 20 194.70 € au compte 002 ;
- Affectation d'un **déficit d'investissement** de 4 294.23 € au compte 001.

2021-03-04 Vote des taux impositions 2021

Ce point est reporté pour la prochaine réunion du conseil

2021-03-05 Choix du Maître d'œuvre pour les travaux voirie 2021, devis honoraires et lancement de la consultation

Le choix du maître d'œuvre pour les travaux de voirie 2021, est validé par l'ensemble des élus : Aménagement Ingénierie VRD.

Mme le maire lit le devis reçu par Aménagement Ingénierie VRD concernant la passation d'un contrat de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de voirie 2021 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

1. le prévisionnel est sur l'estimation de 90 000 € ht soit 3 690 € ht d'honoraires MO.
2. d'autoriser mme le maire à signer ces devis et tout document relatif à cette affaire.
3. Autorise le lancement de la consultation aux entreprises

2021-03-06 Demande de fonds de concours à la Communauté de communes du Pays Fontenay-Vendée

VU l'article L. 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoyant la pratique des fonds de concours, modifié par la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 7 décembre 2020, approuvant une intervention de manière exceptionnelle au profit de ses membres, dans un esprit d'accompagnement, de facilitateur de la relance économique et de solidarité territoriale, par la mise en place d'un dispositif d'intervention, exceptionnel et ponctuel sous forme d'un Fonds de Concours Intercommunal pour le soutien à la relance économique ;

CONSIDERANT que dans ce cadre dans ce cadre la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée met en place sur la période 2020-2023 un Fonds de concours intercommunal à destination de ses communes pour favoriser la réalisation de travaux :

- portant sur la résilience sanitaire,
- en lien avec la transition énergétique et les mobilités douces,
- de préservation ou de rénovation du patrimoine public des communes.

CONSIDERANT que notre commune souhaite procéder aux travaux de Voirie et que ces travaux s'inscrivent dans ce cadre ;

CONSIDERANT qu'il est envisagé de demander un fonds de concours à Communauté de Communes au titre du dispositif exceptionnel et ponctuel de Fonds de Concours Intercommunal pour le soutien à la relance économique dans le cadre du dispositif « FONTENAY VENDEE RELANCE » pour les travaux communaux rentrants dans les thématiques exposées ci-avant et engagés avant le 31 décembre 2021, pour une fin de réalisation de ces travaux avant le 31 décembre 2023.

CONSIDÉRANT les éléments de faisabilité technique de l'opération et le calendrier prévisionnel de réalisation joints en annexe ;

CONSIDÉRANT que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, :

- **DECIDE** de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte dans le cadre du dispositif exceptionnel et ponctuel de Fonds de Concours Intercommunal pour le soutien à la relance économique dans le cadre du dispositif « FONTENAY VENDEE RELANCE » en vue de participer au financement de des travaux de voirie 2021., à hauteur de 27 449.21€;
- **APPROUVE** les éléments de faisabilité technique de l'opération (*aspects : foncier, juridique, technique...*), du montage budgétaire ainsi que d'un calendrier prévisionnel de réalisation ;
- **APPROUVE** la convention type, jointe en annexe, qui servira de base pour le règlement des fonds de concours ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

ANNEXE : FONDS DE CONCOURS

- Eléments de faisabilité technique de l'opération
- Calendrier prévisionnel de réalisation
- Montage budgétaire (plan de financement)
- Projet de convention pour l'attribution dudit fonds de concours

2021-03-07 Demande de subvention Contrat Vendée Territoires – fonds de soutien 2021

Madame le maire explique que par courrier de novembre 2020, le Département de Vendée a précisé qu'une enveloppe exceptionnelle était attribuée à la Commune : une subvention dans le cadre du Contrat Vendée Territoires - fonds de relance 2021 à hauteur de 16 737.80 €. Les travaux de rénovation de la voirie communale peuvent être subventionnés dans ce cadre. Madame le précise le plan de financement pour ces travaux de voirie 2021 :

Rénovation de la voirie communale - Programme 2021 :

Date de début des travaux : JUIN 2021

Date de fin des travaux : OCTOBRE 2021

Plan de financement

Cout estimatif des travaux : Montant HT 97 001.45 €

Financement :

Fonds de Concours Intercommunal	27 449.23 €
CTV plan de relance 2021	16 737.80 €
Autofinancement	52 814.42 €
Total	97 001.45 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de demander la subvention à hauteur de 16 373.80 € au Département de la Vendée
- APPROUVE le plan de financement ci-dessus énuméré
- AUTORISE le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

2021-03-08 Sycodem : convention de prestation de services relative à l'entretien des espaces verts

Mme le maire lit la convention de prestation de services relative à l'entretien des espaces verts qui sera effectuée par l'agent technique commune (personnel et matériels) vers les sites de déchetterie du Sycodem. Un planning prévisionnel a été établi par monsieur Rivière 1^{er} adjoint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

1. d'autoriser mme le maire à signer cette convention et tout document relatif à cette affaire.

2021-03-09 Mise à disposition agent technique communal avec la commune de St Martin des

Fontaines

Monsieur Rivière, précise qu'il faut signer une convention afin de permettre à notre l'employé technique communal de Marsais Sainte Radegonde d'aller sur la commune de St Martin des Fontaines pour venir en aide à l'agent de cette collectivité pour des missions précises : travaux de voirie, espaces vert...)

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membre présents :

DECIDE :

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition pour 1 an.

2021-03-10 EXERCICE 2021 – autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des collectivités territoriales.

Considérant que l'exécutif d'une collectivité territoriale peut avant l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent hors crédits affectés au remboursement de la dette

Considérant qu'il convient d'ouvrir des crédits d'investissement au budget principal Commune

Libellé	Article budgétaire	Montant ttc
Achat camion benne Nissan	21571	25 511.76 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour l'exercice 2021 conformément au tableau ci-dessus pour le budget principal communal

2021-03-11 Demande de subventions 2021

Article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé ». Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de verser les subventions suivantes :

	<i>Montant attribué pour 2021</i>
ASSOCIATION UNC	150 €
CLUB DE BASKET BALL L'HERMENAULT	270 €
• 30€/enfant de la commune (4) + 150 € pour crise covid	
PROTECTION CIVILE ANTENNE FONTENAY LE COMTE	100 €
ADMR SERVICES SOINS	186 €
ADMR AIDE AUX FAMILLES	329 €
MFR PUY DE SEC 2 enfants*30€	60 €
LES AMIS DE LA SANTE	50 €
LA BANQUE ALIMENTAIRE	100 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR	100 €

2021-03-12 devis

- Suoma – validation du devis pour l'achat d'un jeu de rampes et roue jocket. A l'unanimité des conseillers présents valident le devis d'un montant 228.64 € HT
- Garage JérémY Perrin, un bon de commande a été signé afin de réserver et passer commande d'un camion benne – montant 25 511.76 € ttc. A l'unanimité des conseillers présents valident ce bon de commande et autorisent mme le maire à signer tout document pour finaliser cet achat.
- Garage JérémY Perrin, signalétique du camion afin de se conformer à la sécurité routière pour l'utilisation communale et la protection de l'agent technique. A l'unanimité des conseillers présents valident le devis d'un montant 815.68 € HT
- Devis peinture : analyse de 2 devis reçus en mairie afin d'effectuer divers travaux (façades, ouvertures, toitures....) sur certains bâtiments communaux. A l'unanimité des conseillers présents valident le devis de SAS JAUD Guillaume pour 11 217.26 € ht, les travaux seront réalisés qu'en 2022.
- Une réflexion est menée sur le changement des fenêtres de la mairie. Des devis seront demandés







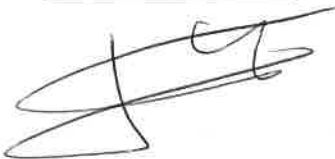

2021-03-13 Questions diverses

- Cimetières : une réunion/visite est fixée par les élus afin de revoir la problématique du désherbage. Voir le mur du cimetière de Marsais (mur écroulé)
- Aire de jeux de Ste Radegonde : M. rivière doit recontacter l'entreprise Guyonnet afin de trouver une solution au problème des allées (fissure importante). Revoir la signalétique des aires de jeux sur la commune.
- Pont du bois de l'épaul – revoir l'avancement avec la commune de st cyr des gâts.
- Paniers pour les aînés de la commune, pour remplacer le gouter offert annuellement par la commune. En réflexion.
- A été désigné représentant de la commune pour le Syndicat Mixte Bassin du Lay Monsieur Antonin PAILLAT
- Pôles de proximité : à l'initiative de la communauté de communes du pays fontenay-vendée ont été créé des pôles de proximité. Le pôle nous concernant est constitué de 6 communes :
 - Saint Laurent de la Salle
 - Saint Martin des Fontaines
 - St Cyr des gâts
 - L'Hermenault
 - Saint Valérien
 - Marsais-Sainte-Radegonde

Une première rencontre a eu lieu avec les maires et adjoints. Des échanges ou discussions sur plusieurs sujets ont été abordés (mutualisation, poste de secrétaire de mairie, les trésors d'église...).

- Distributeur de pains : aucune solution n'a été trouvée pour l'instant
- Programme de mandat : mme le maire sollicite les élus sur le programme de mandat (réserve incendie avec achat de terrain et éventuelle construction...). Mme le maire souligne l'importance pour pouvoir prétendre à des subventions diverses.
- Revêtement de sol du secrétariat : à voir pour un changement en carrelage, car celui actuel est tâché et usé.
- Fibre optique : les travaux avancent, Madame le maire a souhaité faire un point avec le Directeur de Vendée Numérique. La commune serait courant juin raccordable à la fibre. Sur le site de vendée numérique une carte interactive sera mise en ligne, chaque particulier pourra vérifier son éligibilité et des fournisseurs de fibre optique devront proposer des offres de raccordement.

Clôture de la séance à 00h30

<u>AVRIL Pierrick</u> 	<u>BODET Clémentine</u> 	<u>FROMAGET Marie-Thérèse</u> 
<u>GADÉ Alban</u> 	<u>GIRARD Claude</u> 	<u>GUILLEMET Dominique</u> 
<u>PAILLAT Antonin</u> 	<u>PERFETTI Janine</u> <u>Absente excusée</u>	<u>PORCHER Agnès</u> <u>Absente excusée</u>
<u>RIVIERE Jean-Paul</u> 	<u>ROUSSEAU Véronique</u> 	

Le Présent Conseil Municipal comporte les délibérations suivantes :

2021-03-01	Vote des comptes administratifs 2020 des budgets Commune et Lotissement du Fief aux moines
2021-03-02	Approbation des comptes de gestion 2020 des budgets Commune et Lotissement du Fief aux moines
2021-03-03	Affectations des résultats 2020 des budgets Commune et Lotissement du Fief aux moines
2021-03-05	Choix du Maître d'œuvre pour les travaux voirie 2021, devis honoraires et lancement de la consultation
2021-03-06	Demande de fonds de concours à la Communauté de communes du Pays Fontenay-Vendée
2021-03-07	Demande de subvention CVT - fonds de soutien 2021
2021-03-08	Sycodem : convention de prestation de services relative à l'entretien des espaces verts
2021-03-09	mise à disposition agent technique communal avec la commune de st martin des fontaines
2021-03-10	Exercice 2021 – autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement
2021-03-11	Demande de subventions 2021
2021-03-12	Devis